



QUARANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIES

Demande d'admission de la Géorgie en qualité de Membre

Le Directeur général a l'honneur de porter à l'attention de l'Assemblée de la Santé la demande ci-jointe présentée par la Géorgie afin d'être admise en qualité de Membre de l'Organisation mondiale de la Santé. Cette demande, datée du 26 mars 1992, a été communiquée à tous les Membres le 14 avril 1992, conformément à l'article 115 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé.

PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DE GEORGIE

TBILISSI

N° 85/7

26.03.1992

Docteur H. Nakajima
Directeur général de l'OMS
Organisation mondiale de la Santé
Avenue Appia
CH-1211 Genève 27, Suisse

Excellence,

J'ai l'honneur de solliciter votre appui concernant le désir de la République de Géorgie de devenir Membre de l'OMS.

Comme vous le savez, l'indépendance de la République de Géorgie, déjà reconnue par un grand nombre de pays, continue sans cesse à l'être par d'autres, et des démarches sont actuellement en cours pour solliciter l'admission de cette République à l'Organisation des Nations Unies. Nous voudrions toutefois commencer par entrer à l'OMS afin de participer aux programmes de cette Organisation qui nous seront d'un grand secours pour améliorer la santé du peuple géorgien.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

(signé) Le Premier Ministre de la République de Géorgie

Tengiz Sigua